

27 JAN. 2025



Lausanne, le 24 janvier 2025

Remise de la pétition concernant les logements de la CPCL

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communales membres du bureau,

Au nom du POP Lausanne, nous vous remettons officiellement la pétition intitulée « **Logements de la CPCL : pour protéger les droits des locataires et du personnel** », signée par 183 personnes.

Cette pétition s'inscrit en réponse à la décision de la CPCL de retirer à la Ville la gestion de son parc immobilier. Cette mesure soulève des préoccupations légitimes sur les impacts pour les locataires et les collaborateur·trice·s concerné·e·s.

Les signataires demandent au Conseil communal de se mobiliser pour :

- Garantir le maintien des emplois et des conditions de travail des employé·e·s du Service des gérances.
- Assurer le maintien de loyers accessibles, respectueux du droit du bail, pour éviter toute forme de spéculation.
- Préserver des critères d'attribution favorisant les ménages à revenus modestes et les familles.

Nous espérons que le Conseil communal soutiendra cette démarche et agira pour défendre les intérêts des Lausannoises et Lausannois.

Avec nos salutations les meilleures,

POP Lausanne

Julien Schwab, Président

Sevgi Koyuncu, Conseillère communale

Annexe : pétition signée

Copie à : CPCL, Conseil communal de Lausanne

PETITION

Logements de la CPCL : pour protéger les droits des locataires et du personnel !

La Caisse de Pension de la Commune de Lausanne (CPCL) a décidé de retirer son mandat de gérance à la Ville de Lausanne, et de gérer elle-même ses 3705 logements. Face à cette annonce des questions importantes se posent :

- **Le personnel du Service des gérances ne sait pas encore quels postes seront maintenus, supprimés ou transférés à la CPCL, et à quelles conditions.**
- **Les locataires ne savent pas si les loyers accessibles seront maintenus, si des hausses de loyer se profilent et si les personnes à petits revenus auront encore une chance de se voir attribuer un logement.**

Les locataires et les employé.e.s ne doivent pas faire les frais des choix de la CPCL ou de la Ville de Lausanne!

Nous demandons donc :

- à la CPCL et à la Ville de garantir les emplois et les conditions de travail du Service des gérances de la Ville de Lausanne ;
- à la CPCL d'appliquer des priorités identiques à celles de Lausanne pour attribuer les logements ;
- à la CPCL de maintenir les mêmes rendements de leurs immeubles qu'actuellement, et d'éviter toute hausse de loyer contraire au droit du bail.

NOM	Prénom	Adresse	Signature

La présente pétition sera remise à la CPCL, au Conseil communal et à la Municipalité de Lausanne. **Merci de la signer et de la retourner jusqu'au 16 avril** à POP Lausanne, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne.

Ou signez en ligne

